



---

## COMPTE RENDU DE LA CAPA DES PSY EN

DU 27 JANVIER 2020

---

Mr RAMBAUD, le nouveau DRRH (directeur des Relations et des Ressources Humaines) s'est présenté et a demandé à chaque commissaire paritaire d'en faire de même.

Suite à notre déclaration préliminaire, le DRRH nous fait part de son souhait de travailler dans un esprit de bienveillance et de dialogue, dans la continuité des relations antérieures.

Il a tenu à souligner le travail satisfaisant accompli et se félicite de la qualité des échanges entre les organisations syndicales et l'administration. Il nous précise que même si les règles du dialogue social ont effectivement changé (fin du paritarisme) il souhaite préserver la richesse de ces échanges et de ce dialogue.

Dans cet esprit le rectorat réfléchit sur la mise en place de futurs espaces de dialogue social.

Nous adoptons à l'unanimité les 3 PV de la CAPA du 11 juillet 2019 concernant le passage à la Hors Classe, à la classe Exceptionnelle et à l'échelon spécial.

Puis l'administration commence à répondre aux questions posées :

**Concernant les rendez-vous de carrières** : 37 collègues étaient éligibles

3 au 6ème échelon

14 au 8ème

20 au 9ème

Suite à ces rendez-vous il y a eu 2 recours gracieux

1 avis a été modifié et l'avis Recteur est passé de AC (A consolider) à S (satisfaisant).

Le 2ème recours a été refusé d'où la saisie de la CAPA d'aujourd'hui.

Afin d'argumenter nous demandons à l'administration de nous préciser la répartition des avis pour chaque échelon en pourcentage

Au 6ème échelon    33% de E (excellent)    33% de TS    33% de S

Au 8ème échelon    30% de E    70% de TS

Au 9ème échelon    35% de E    59% de TS    6% de S

Pour conclure le recours a été accepté et l'avis Recteur est passé de Très satisfaisant à avis Excellent.

Au vu de ces pourcentages nous interpellons l'administration sur la différence de traitement entre l'évaluation des agents dits « du stock », évalués sans rendez-vous de carrière et les autres agents.

Nous faisons part de notre observation, à savoir que : parmi les agents évalués sur RV de carrière on retrouve 30 à 35 % d'avis excellents alors que pour les agents venant « du stock » les avis excellents étaient contingentés à 10% !

Il y a donc une différence importante de traitement entre les agents ce qui impactera les promotions futures pour l'accès à la Hors classe.

Après de longs échanges l'administration paraît avoir entendu nos arguments sur cette problématique et le DRRH insiste sur l'importance qu'il accorde au traitement équitable de catégories homogènes d'où dans ce cas de figure la nécessaire prise en compte d'autres critères tel que l'âge et l'ancienneté, ce que nous défendons.

Nous ne manquerons pas d'être particulièrement attentifs à ce positionnement lors de la CAPA pour le passage à la Hors Classe (13 mai).

**Concernant la question sur l'absence éventuelle d'un évaluateur** lors d'un RV de carrière le DRRH rappelle que légalement on ne peut pas faire une évaluation en étant en congé maladie et que dans ce cas l'évaluation revient à celui qui fait fonction d'intérim.

**Concernant le mouvement académique des Psy EN EDA**, l'administration rejoint la position de la FSU à savoir la possibilité de faire un vœu direct sur une école. Cependant cette possibilité reste soumise aux aléas techniques du serveur SIAM. On attend la mise à jour de l'outil. Une réponse sera probablement apportée prochainement.

**Concernant notre demande sur les DRONISEP et les CIO** Mr Rambaud n'a pas d'éléments nouveaux à porter à notre connaissance si ce n'est qu'un travail de recensement des ressources est en cours.

**Notre demande d'audience** du 7/10 sera à nouveau relayée par le DRRH auprès du cabinet de la Rectrice.

**Prochaines CAPA :**

- 17 février pour l'avancement au 6ème et 8ème échelon
- 13 mai pour la Hors Classe et Classe Exceptionnelle

**Conclusion :**

A l'issue de cette CAPA nous notons que, malgré la disparition programmée du paritarisme, le DRRH semble attaché à maintenir des espaces de dialogue social de confiance et de proximité.

Nous serons attentifs à ce que ce discours soit suivi de faits.

**Les commissaires paritaires PsyEN FSU**